DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT DE DIJON
CANTON SAINT-APOLLINAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2024 **Délibération n° 2024-61**

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze octobre à 18h30,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 8 octobre 2024.

Objet : ***Convention de partenariat avec Tal'En Scène***

Etaient présents : 20
Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Lydia CRETE, Maxime AMBARD, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Antoine CAMUS, Laurianne SENE

Etaient excusé ou absent : 9
Mesdames, Messieurs, Frédéric GOULIER (pouvoir à Gérard FOUCARD), Annie LOCATELLI (pouvoir à Laurence AUCLIN), Céline RABUT (pouvoir à Jean-François DODET), Frédéric TISSOT (pouvoir à Charles-Louis PENEZ), Florence GRAPIN (pouvoir à Rémi DELATTE), Véronique CHARBOIS (pouvoir à Olivier ARBEZ), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL (pouvoir à Patricia RABELKA M'BENGUE), Michaël ROSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Fatiha CHARIFI ALAOUI a été nommée secrétaire.

Madame Françoise CAMILLERI expose le rapport suivant :
Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant
l'intérêt d'un partenariat avec l'association TAL'EN SCENE, permettant à la commune de diversifier son offre culturelle durant la saison culturelle mais également à l'occasion des grands évènements organisés par ses soins (Fête de la musique, programme intergénérationnel)

Pour permettre à l'association « Tal'en Scene » de gérer son activité, la ville de Saint-Apollinaire lui confère les moyens suivants :

- Mise à disposition gracieuse de l'Espace Culturel Tabourot des Accords pour les spectacles 2024, selon les conditions techniques détaillées à l'article 3.
- d'un local de rangement situé au sous-sol de l'Espace Culturel Tabourot des Accords ;

Il est donc proposé au conseil municipal de signer une convention, fixant un partenariat dans le cadre de la saison culturelle et lui offrant résidence sur la commune, pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, MANDATE 26 VOIX POUR, (1 CONTRE : Robert PETIOT, 0 ABSTENTION), M. le Maire pour signer une convention avec l'association TAL'EN SCENE, qui fixe le partenariat dans le cadre de la saison culturelle en lui offrant résidence sur la commune, pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025, comme évoqué ci-dessus et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

La convention est annexée à la présente délibération.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de DIJON (22 rue d'Assas 21000 DIJON) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le 18 OCT. 2024

Le Maire,

Jean-François DODET

La secrétaire,

Fatiha CHARIFI ALAOUI

Date de publication : 18 OCT. 2024